

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 janvier 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 qui remet en vigueur notamment les arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance se tient à huis clos, les délibérations et les votes se font à distance via des moyens technologiques.

22-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

22-01-002

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires des 13 et 20 décembre, de la séance du budget 2022 et du PTI 2022-2023-2024 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2022.

ADOPTÉE

22-01-003

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 21 décembre 2021 au 9 janvier 2022 71 925,26 \$
- nos M2450 à M2454 & A51346 à A51350

Dépôt salaires :

- périodes 2021-49 à 2021-52

ADOPTÉE

22-01-004

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 janvier 2022 235 320,06 \$
- nos S10444 à S10472 & A51351 à A51393

ADOPTÉE

22-01-005

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2022 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants:

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou les facturations sur une base mensuelle;
- e) Contribution 2022 et frais informatiques avec le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. tels qu'établis par contrat;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de 686 268,28 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2022 et le 15 juin 2022;
- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
 - Montant de 16 500 \$ pour les activités de la Foire Bières et Bouffe et Culture payable en janvier 2022;
- h) Contribution à Développement économique Princeville :
 - Montant de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en avril 2022 et juin 2022;
- i) Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec :
 - Montant de 782 309 \$ payable en deux versements égaux en juin 2022 et en octobre 2022;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales :
 - Bell Canada;

- Bell Mobilité cellulaire;
- Beneva inc. et/ou La Capitale assureur de l'administration publique inc.;
- CNESST;
- Desjardins assurances (REER);
- Énergir, S.E.C.;
- Entandem;
- Fiducie Desjardins (REER);
- Financière Banque Nationale (REER);
- Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds;
- Fonds des pensions alimentaires;
- Groupe CLR;
- Groupe Financier AGA, en fiducie;
- Hydro-Québec;
- Mackenzie Financial Corporation (REER);
- Ministre des Finances du Québec;
- Ministre du Revenu du Québec;
- MRC de l'Érable (transport adapté);
- Petites caisses;
- Pitney Bowes;
- Postes Canada;
- Postage by Phone;
- Receveur général du Canada;
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Rogers;
- Service de cartes Desjardins;
- Société de l'Assurance automobile du Québec;
- Sogetel;
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs;
- Télébec ltée;
- Vidéotron senc;

ADOPTÉE

Dépôt – États financiers de l'Harmonie Prince-Daveluy (30 juin 2021) – dépôt

22-01-006

Permanence – Directrice des ressources humaines

ATTENDU la résolution 21-06-165 suivie de la période de probation de 6 mois qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur général;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la permanence de Marilyn Blier, directrice aux ressources humaines, soit accordée en date du 5 janvier 2022.

ADOPTÉE

22-01-007

Programme Emplois Été Canada – Service des loisirs

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2022;

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2022;

QUE Frédéric Lecours, coordonnateur aux loisirs, soit autorisé rétroactivement au premier janvier 2022 et au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

22-01-008

Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture des routes pour les évènements spéciaux

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l'année 2022, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2022 dans les emprises du MTQ;

QUE la Ville de Princeville s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Ville de Princeville nomme représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux :

- Monsieur Mario Juare, directeur général;
- Monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics et voirie urbaine;
- Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et voirie rurale;
- Me Olivier Milot, greffier;

ADOPTÉE

22-01-009

Bail de location – 100 Saint-Jacques Ouest (CPE la Petite Bande)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer avec le CPE la Petite Bande un bail de 6 mois renouvelable, électricité et chauffage inclus au coût de 850 \$ par mois, plus les taxes applicables. Ce bail débute à la signature par les parties du bail.

ADOPTÉE

Édifice Jean-Louis-St-Hilaire – Démolition intérieure- remis

22-01-010

Attribution d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la politique d'aide au développement économique pour l'année 2022

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'application de la politique d'aide au développement économique pour l'année 2022.

QUE cette enveloppe soit comblée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

22-01-011

Adoption – Règlement non 2022-403 décrétant une participation financière au développement résidentiel phase V du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 272 000 \$

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 octobre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement donné le 4 octobre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 4 octobre 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2022-403 décrétant une participation financière au développement résidentiel phase V du Golf La-Fontaine.

ADOPTÉE

22-01-012

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures socio-sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la

persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu de déclarer que la municipalité de Princeville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

22-01-013

Aide financière – Soirée 40^e anniversaire Club Lions de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 500 \$, sous réserve de la remise d'états financiers récents au greffe de la Ville d'ici la prochaine séance ordinaire du conseil, au Club Lions de Princeville et d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince le 21 mai 2022 pour appuyer l'organisation dans les célébrations du 40^e anniversaire du Club.

ADOPTÉE

22-01-014

Aide financière – Harmonies Prince-Daveluy

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ aux Harmonies Prince-Daveluy pour les supporter dans leurs activités en 2022.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et en application des décrets relatifs aux mesures sanitaires, le maire offre de répondre aux questions écrites déposées avant la tenue de la séance. Le greffier constate qu'aucune question n'a été posée.

22-01-015

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire